

# Fiche Signalétique

## Produit Béton projeté MS-D3 minier

### 1. Identification de produit et de compagnie

#### Produit Béton projeté MS-D3 minier

##### Identification MSDS 2007

##### Manufacturier

King Packaged Materials Company  
3385 Harvester Road  
Burlington, ON L7R 3Y5

##### Numéro de téléphone d'urgence

(800) 461-0566

Date de révision 3/16/2009

### 2. Composition et information sur les ingrédients

Ingrédient	Numéro CAS	% Poids	ACGIH TLV	PEL	STEL
Silice quartz totale	14808-60-7	60% - 100%	0.05 mg/m <sup>3</sup>	0.1 mg/m <sup>3</sup>	
Ciment Portland	65997-15-1	10% - 30%	10 mg/m <sup>3</sup> (T)	5 mg/m <sup>3</sup> (R)	
Fumée de silice	69012-64-2	1% - 5%	15 mg/m <sup>3</sup> (T)	2 mg/m <sup>3</sup> (R)	

Autres ingrédients pas contrôler par SIMDUT ou autres lois.

### 3. Identification de danger

#### Voies d'entrée

Inhalation.  
Ingestion.  
Absorber par la peau.

#### Yeux

La poussière en suspension dans l'air peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou différée.

#### Peau

Peut dessécher la peau et provoquer une gêne et une irritation.

#### Inhalation - Aigus

Une exposition à des concentrations au-dessus des limites d'exposition peut entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

**Inhalation - Chronique**

Le risque de lésions dépend de la durée et du niveau de l'exposition.

**Carcinogénicité**

Risque cancérigène soupçonné. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Silicose**

Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée ou répétée de silice cristalline respirable peut provoquer une silicose, qui est une maladie pulmonaire gravement invalidante et possiblement mortelle. Voir la section 4 pour de plus amples informations.

**4. Information de premier soins****Contact avec les yeux**

Rincer soigneusement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières, pour enlever toutes les particules. Obtenir une assistance médicale pour les abrasions.

**Contact avec la peau**

Obtenir une assistance médicale en cas d'éruption cutanée, de brûlure, d'irritation, de dermatite ou d'exposition prolongée sans protection au ciment mouillé, à des mélanges de ciment ou à des liquides provenant de ciment mouillé.

**Ingestion**

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire boire à la victime un verre d'eau ou de lait. Appeler immédiatement un médecin ou le centre anti-poison. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente.

**Inhalation**

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Obtenir une assistance médicale en cas de gêne, ou si la toux ou d'autres symptômes ne se résorbent pas.

**Notes additionnelles - silicose**

La silicose peut-être en trois formes:

- 1) Silicose chronique simple - qui résulte d'une exposition à long terme (plus de 20 ans) à de faibles quantités de silice cristalline respirable. Des nodules d'inflammation chronique et des lésions provoquées par la silice cristalline respirable se forment dans les poumons et au niveau des ganglions lymphatiques de la poitrine. Cette maladie peut s'accompagner de difficultés respiratoires et ressembler à une bronchopneumopathie chronique obstructive.
- 2) Silicose accélérée - survient après une exposition à des quantités plus importantes de silice cristalline respirable pendant une période plus brève (5-10 ans). L'inflammation, les lésions et les symptômes progressent plus rapidement dans le cas d'une silicose accélérée que dans le cas d'une silicose simple.
- 3) Silicose aiguë - résulte d'une exposition de courte durée à de très grandes quantités de silice cristalline respirable. Les poumons deviennent très enflammés et peuvent se remplir de liquide, provoquant d'importantes difficultés respiratoires et de faibles taux d'oxygène dans le sang.

Une fibrose massive progressive peut avoir lieu dans le cas de silicose simple ou accélérée, mais elle est plus courante avec la forme accélérée. La fibrose massive progressive résulte de lésions importantes et conduit à la destruction des structures pulmonaires normales.

## 5. Mesures de combat d'incendie

**Point d'inflammabilité** Non disponible  
**Méthode FP** Non disponible

### Moyens d'extinction

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

## 6. Mesure de relache en cas d'accident

### Général

Éviter les actions qui dispersent le produit dans l'air. Éviter toute inhalation du produit et le contact avec la peau. Porter les équipements de protection appropriés décrits dans la section 8. Racler le produit mouillé et le mettre dans un récipient. Laisser le produit sécher ou se solidifier avant de le mettre au rebut. Ne pas évacuer le produit dans des égouts, des systèmes de drainage ni des étendues d'eau (par exemple, dans un ruisseau).

### Mesure de nettoyage

Transférer le matériel dans un contenant étiqueté qui peut-être fermer et éliminer de façon sécuritaire.

### Méthode d'élimination de déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations gouvernementales, provinciales et locales.

## 7. Entreposage et manutention

### Manipulation

Empiler les sacs de produits de manières sûre pour qu'ils ne tombent pas. Utiliser dans un endroit bien aéré. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Le produit en sac est lourd et pose des risques tels que des entorses et des foulures du dos, des bras, des épaules et des jambes lorsqu'il faut le soulever et le mélanger.

### Manutention

Suivre les coutumes d'hygiène du travail appropriées.

### Entreposage

Tenir à l'écart des aliments et de l'eau potable. Entreposer dans un endroit sec. Entreposer dans le contenant original. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter le gel.

## 8. Contrôle d'exposition et protection personnelle

### Protection des mains

Le port de gants conforme à une norme approuvée est recommander lors d'évaluation des

risques.

**Protection respiratoire**

Le port de protection respiratoire conforme à une norme approuvée est nécessaire. La sélection de protection respiratoire devrait être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, et des tâches requises.

**Protection des yeux**

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est recommander lors d'évaluation des risques.

**Protection pour la peau**

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Ceci inclus les gants, combinaisons de travaux et bottes de travail.

**Installations techniques**

Si les installations de l'utilisateur produisent de la poussière, de la fumée ou du brouillard, ventiler de façon à maintenir l'exposition aux contaminants atmosphériques en deçà de la limite d'exposition.

**Contrôles de l'action des agents d'environnement**

Tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire de modifier l'équipement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physique et chimique

État physique	Solide - Poudre
Gravité spécifique	2.5
Apparence	Non disponible
Odeur	Inodor
pH	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Taux d'Evaporation	Non disponible
Volatilité	Non disponible
Formule moléculaire	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Densité de la Vapeur	Non disponible
Tension de Vapeur	Non disponible

## 10. Stabilité et réactivit

**Stabilité**

Stable en conditions normales.

**Conditions à éviter**

Entreposer le produit hors de porter de l'humidité non désirer.

**Matières à éviter**

Aucune.

**Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Polymérisation dangereuse**

Aucun risque

**11. Information toxicologique****Carcinogénicité**

Silice Quartz Crystalline (Forme Respirable)

ACGIH: A2 CIRC: 1 EPA: - NIOSH: + NTP: Prouvé OSHA: -

**12. Information écologique****Effets sur l'environnement**

Il n'y a aucun effet important ou danger critique connu.

**13. Considérations de disposition****Élimination des déchets**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Material should be disposed of in accordance with local, state and federal regulations. Reportez-vous à la Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8: CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et la protection des employés.

**14. Information sur le transport****Transportation**

Selon les règlements DOT (États-Unis) et TMD (Canada), ce produit n'est pas classé comme une matière dangereuse.

**15. Information réglementaire****SIMDUT**

Composant dangereux (s) sous réserve de divulgation des ingrédients SIMDUT.

Classe D2-A: Matières causant d'autres effets toxiques.  
Classe E: Matières corrosives

## 16. Autres information

### **Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni KPM Industries Ltd., ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.